

Les notaires et les experts-comptables/conseillers fiscaux lancent ensemble le registre numérique des actions

La Fédération du notariat (Fednot) et l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux (IEC) unissent leurs forces pour créer un outil révolutionnaire.

Bruxelles, le 19 mars 2019 – Les notaires et les experts-comptables de Belgique lancent un registre numérique des actions. Celui-ci augmente la fiabilité quant à l'identité de l'actionnaire d'une société et aux actions qu'il détient exactement. Ce qui est très utile, maintenant que les entreprises doivent communiquer de plus en plus d'informations sur leurs actionnaires aux autorités. En outre, la nouvelle plate-forme réduit la charge administrative des responsables d'entreprises et, à terme, également des organismes de crédit et autres prestataires de services.

Le registre des actions est une des pierres angulaires de toute entreprise. Il indique l'identité d'un actionnaire, le nombre d'actions qu'il possède, la manière dont il a acquis les titres et depuis combien de temps, etc. Ces informations sont indispensables au bon fonctionnement de chaque société: pour convoquer les membres à l'assemblée générale, réaliser une augmentation du capital, modifier les statuts, liquider la société ou encore dans le cadre d'un emprunt.

« Les registres des actions actuels sont des livres encombrants qui se perdent régulièrement », déclare Bart van Coile, vice-président de l'IEC. « Mais il y a un inconvénient majeur : les données peuvent être manipulées. Cela entraîne de longues discussions et de nombreuses procédures judiciaires. Notre objectif était de répondre aux exigences du monde des entrepreneurs moderne avec les possibilités technologiques actuelles. »

Face à cela, le registre numérique des actions apporte une solution concrète. Si un entrepreneur s'adresse à un notaire ou à un expert-comptable, ce dernier s'assurera que les données des actionnaires soient enregistrées de manière électronique. Grâce à cela les données ne seront pas perdues. En outre, personne ne pourra les manipuler.

« De cette manière, il ne peut plus y avoir de doute sur l'actionariat et les discussions sans fin sont évitées », souligne Jan Sap, directeur général de Fednot.

Ce nouvel outil est un instrument indispensable à la lumière du nouveau Code des sociétés et des associations **approuvé le 28 février** et qui entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain.

« Les entreprises vont devoir adapter leurs statuts. Il est important qu'elles puissent

retrouver et convoquer leurs actionnaires en temps utile » déclare Jan Sap. Le législateur abandonne également le principe "une action, une voix". L'inscription en bonne et due forme des droits liés aux actions deviendra encore plus importante.

Obligations UBO

La nouvelle plate-forme a encore plus à offrir : Pour le 30 septembre au plus tard, chaque société doit communiquer au SPF Finances les informations relatives aux actionnaires qui détiennent plus de 25% des actions. Il s'agit d'une obligation imposée par l'Union européenne afin de, notamment, lutter contre le blanchiment d'argent. Si l'entrepreneur le souhaite *et uniquement dans à ce moment-là*, ces informations sont *automatiquement* transmises au SPF Finances via le registre numérique des actions. Cette simplification est considérable pour les chefs d'entreprise responsables du respect des obligations UBO.

A terme, la plate-forme permettra à l'entrepreneur d'accéder à l'ensemble des actes notariés relatifs à sa société (constitution, modification des statuts, etc.) que le notaire conserve.

Koen Geens, Ministre de la Justice, conclut : « *La réforme des sociétés et des associations crée une base juridique pour une gestion numérique complète des entreprises. Un registre électronique des actions fiable constitue une étape positive dans cette digitalisation, indispensable pour l'entreprise du XXIe siècle. Il faut se féliciter que l'IEC et Fednot saisissent cette opportunité ensemble.* »

L'infrastructure technique a été développée par la start-up, The Legal Lab.

À propos de IEC

L'IEC est l'organisation professionnelle des experts-comptables et des conseillers fiscaux et compte 8.454 membres et emploie 18.299 personnes. Les experts-comptables contrôlent les entreprises et fournissent des conseils financiers, économiques et fiscaux et réalisent certaines missions d'audit.

À propos de Fednot

Le réseau de 1.150 études réunit 1.550 notaires et 8.000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900.000 dossiers par an. Fednot soutient les études en matière d'avis juridiques, de management, de solutions informatiques, de formations et d'information vers le grand public. www.fednot.be

Contact presse:

Pour l'IEC :

Sonja Van Caneghem
0475/61 79 35
svc@5tcom.eu

Pour Fednot :

Sandra Ichtertz
0495/55 93 01
ichtertz@fednot.be